

**2011/3769 - Etude thermique du bâti ancien - Demande de subvention auprès de la DRAC Rhône-Alpes - Convention de participation financière à intervenir avec le Grand Lyon** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 05/09/2011, p. 1794)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une étude thermique du bâti ancien sur la Ville de Lyon pour laquelle la DRAC et le Grand Lyon sont associés. Le bâti représente environ un tiers des émissions de Gaz à effet de Serre et une bonne part du CO<sub>2</sub> émis. C'est pourquoi ce dossier nous ramène, encore une fois, aux plans climats.

Cette étude concerne deux immeubles-test, l'un du 18<sup>e</sup> siècle, l'autre du 19<sup>e</sup> siècle. Cet habitat est moins énergivore que l'immobilier des années 45/75, mais il présente des contraintes et des difficultés particulières : la problématique de l'isolation par l'extérieur (par exemple) ne peut être traitée de la même façon. Il s'agit d'une étude prospective destinée à informer les syndics de copropriétaires sur les solutions qui peuvent être envisagées.

Cette étude devrait faire évoluer les notices concernant les ravalements de façades et pourrait déboucher à terme sur une typographie des bâtiments. Cela a été fait dans d'autres villes : les conseils et l'information ne seront pas les mêmes pour des immeubles haussmanniens, par exemple, pour des bâtiments récents ou des monuments historiques. Autrement dit, on tient compte de la diversité du bâti. Il faut souligner les partenariats constructifs des collectivités, des affaires culturelles et bien sûr de l'ALE.

J'ajoute que nous ne sommes pas dans la contrainte mais dans la recherche de solutions. Même si la Ville innove, je déplore l'absence d'outils efficaces et nationaux sur des plans d'isolation pourvoyeur d'emplois non « délocalisables ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)